

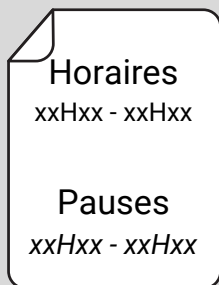


Bien formaliser les horaires de travail...

En pratique

Horaires collectifs

Définir :
(Par service ou établissement)



Consulter :

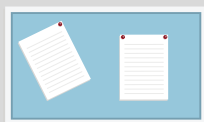


Transmettre :

Inspection du travail



Afficher :



Horaires individuels

(semaine/mois/année/cycle...)

Décompter les heures de travail :

➤ Pointeuse / Badgeuse



➤ Feuille d'heures / Liste emmargement



➤ Fichier informatique



Tenir à disposition :

CSE



Inspection du travail



... pour mieux prouver en cas de litige !



Etape 1 : Le salarié présente des éléments suffisamment précis sur ses horaires

E-mails



Agenda papier / informatique



Relevé d'heures ...



Etape 2 : L'employeur fournit ses éléments de contrôle (affichage ou décomptes individuels selon le cas)